

VILLE DE CHAMBERY

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU vendredi 31 juillet 2020

L'an deux mille vingt et le vendredi trente-et-un juillet à 18H30, le Conseil Municipal de la Ville de Chambéry, convoqué légalement par lettre adressée à chacun de ses membres, s'est réuni au Centre de congrès Le Manège, sous la présidence de M. Thierry Repentin, Maire.

| N° | TITRE | RAPPORTEUR | VOTE | DECISIONS | TEMPS DE PASSAGE * |
|----|--|------------------|---|--|--------------------|
| 1 | DECISIONS DU MAIRE ADOPTEES EN TEMPS D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE | Thierry Repentin | Le Conseil Municipal, après en avoir pris connaissance, donne acte au présent rapport | LE CONSEIL MUNICIPAL : Confirme avoir pris connaissance des décisions complémentaires prises en temps d'état d'urgence sanitaire. | 13 min |
| 2 | DÉSIGNATION DES ÉLUS SIÉGEANT AU SEIN DES SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE (SFTRF, GARES ROUTIÈRES DE SAVOIE) | Aurélie Le Meur | Mis aux voix, M. Thierry Repentin, n'ayant pas pris part au vote (1), le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT ; Désigne Isabelle DUNOD pour siéger au sein du conseil d'administration de la SFTRF ; Désigne Isabelle DUNOD pour siéger au sein du conseil d'administration de la SEM Trans fer Route Savoie. | 14 min |
| 3 | DÉSIGNATION DES ÉLUS SIÉGEANT AU SEIN DES SYNDICATS MIXTES | Thierry Repentin | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT ; Désigne Jean RUEZ et Pierre BRUN comme titulaires ainsi que Claudine BONILLA et Jimmy BÂABÂA comme suppléants au sein du SDES ; Désigne Pierre BRUN comme titulaire ainsi que Claire PLATEAUX comme suppléant au sein du Parc naturel régional du Massif des Bauges ; Désigne Jimmy BÂABÂA comme titulaire ainsi que Jean-François BECCU comme suppléant au sein du Parc naturel régional du Massif de Chartreuse. | 15 min |

| | | | | | |
|---|---|------------------|--|--|--------|
| 4 | DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU REPRÉSENTANT PERMANENT AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES AU SEIN DE CRISTAL HABITAT | Thierry Repentin | Mis aux voix, Mmes Nathalie Colin-Cocchi, Sandrine Garcin, Laïla Karoui, Sylvie Koska, Alexandra Turnar, MM. Aloïs Chassot, Michel Dantin, Xavier Dullin, Guy-Pierre Martin, Walter Sartori, votant CONTRE (10), le rapport est adopté à la majorité absolue | LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L2121-21 CGCT ; Désigne pour assurer la représentation de la collectivité au sein du conseil d'administration de la société CRISTAL HABITAT : > Monsieur Gaëtan PAUCHET > Madame Raphaële MOURIC > Monsieur Daniel BOUCHET > Madame Florence BOURGEOIS Désigne Monsieur Gaëtan PAUCHET pour assurer la représentation de la collectivité au sein des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société CRISTAL HABITAT Autorise ses représentants à accepter toutes fonctions qui pourraient leur être confiés par le conseil d'administration ou par son président ; Autorise ses représentants à percevoir de la société CRISTAL HABITAT au titre de leur fonction d'administrateur une rémunération annuelle d'un montant maximum de 2 000 euros bruts par an. | 16 min |
| 5 | DESIGNATION D'UN MEMBRE SUPPLEANT REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DE LA CONFERENCE INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT | Thierry Repentin | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT Désigne Gaëtan PAUCHET pour représenter la commune en l'absence du maire, au sein de la conférence intercommunale du logement. | 20 min |
| 6 | DÉSIGNATION DES ÉLUS SIÉGEANT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES MAISONS DE L'ENFANCE | Lydie Mateo | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT ; Désigne les élus suivants pour siéger aux conseils d'administration des maisons de l'enfance suivantes : MAISON DE L'ENFANCE LE CHÂTEAU DU TALWEG : Sabrina Fatma HAERINCK; MAISON DE L'ENFANCE C.L.E.F. : Florence BOURGEOIS; MAISON DE L'ENFANCE LE REFUGE DES LOUPIOTS: Christelle FAVETTA-SIEYES; MAISON DE L'ENFANCE DU CENTRE-VILLE: Marie BENEVISE; MAISON DE L'ENFANCE LE NIVOLET: Lydie MATEO; MAISON DE L'ENFANCE LA FEUILLE DE CHOU: Farid REZZAK; MAISON DE L'ENFANCE LA GAMINIÈRE: Cyndie PICOT; MAISON DE L'ENFANCE LES PETITS BISSERAINS: Claudine BONILLA. | 21 min |
| 7 | DÉSIGNATION D'UN ÉLU SIÉGEANT À L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC RÉGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ DE BISSY | Claudine Bonilla | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret conformément à l'article L2121-21 du CGCT ; Désigne Lydie MATEO pour siéger au sein de l'établissement public régional d'enseignement adapté de Bissy. | 22 min |
| 8 | DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL EN CHARGE DES QUESTIONS DE DÉFENSE | Dominique Loctin | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte de ne pas procéder au vote par bulletin secret, conformément à l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales ; Désigne, Isabelle DUNOD en qualité de correspondant défense. | 23 min |

| | | | | | |
|----|--|----------------|---|--|--------|
| 9 | AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 21 A LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A LA PRODUCTION ET DISTRIBUTION DE CHALEUR | Isabelle Dunod | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les termes de l'avenant n° 21 au contrat de concession du réseau de chaleur de Chambéry ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer l'avenant n°21 dudit contrat et tous les actes afférents à la mise en œuvre de la présente décision. | 25 min |
| 10 | CONVENTION DE TRAVAUX ENTRE LA COMMUNE DE CHAMBERY ET L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER LOCAL DE LA SAVOIE (EPFL 73) POUR DEMOLITION AVENUE DE LA BOISSE DANS LE CADRE DE L'OPERATION CENTRE NORD | Isabelle Dunod | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Accepte les modalités d'intervention de l'EPFL 73 définies dans le cadre de la convention de travaux liée à l'opération 18-393 Chambéry ' Avenue de la Boisse ; Approuve la convention de travaux jointe à la présente délibération ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer tous les actes et documents nécessaires à l'application de la présente délibération, en particulier la convention de travaux. | 33 min |
| 11 | TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE REMISE A NIVEAU DE L'ESPACE CULTUREL ANDRE MALRAUX - MODIFICATION DE MARCHE DU LOT 03 - COUVERTURE | Daniel Bouchet | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification N°3 du LOT 3 attribué à l'entreprise BOURGEOIS ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer ces modalités de marché ainsi que tout document y afférent et à réaliser l'ensemble des formalités requises pour leur exécution. | 36 min |
| 12 | TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE REMISE A NIVEAU DE L'ESPACE CULTUREL ANDRE MALRAUX - MODIFICATION DE MARCHE DU LOT 07 - MENUISERIE BOIS | Daniel Bouchet | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification N°2 du LOT 07 attribué à l'entreprise BLANC BOUVIER ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer ces modalités de marché ainsi que tout document y afférent et à réaliser l'ensemble des formalités requises pour leur exécution. | 36 min |

| | | | | | |
|----|---|----------------|---|--|--------|
| 13 | TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE REMISE A NIVEAU DE L'ESPACE CULTUREL ANDRE MALRAUX - MODIFICATION DE MARCHE DU LOT 12 - ELECTRICITE | Daniel Bouchet | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification N°3 du LOT 12 attribué à l'entreprise SOGEC ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer ces modalités de marché ainsi que tout document y afférent et à réaliser l'ensemble des formalités requises pour leur exécution. | 36 min |
| 14 | TRAVAUX DE RESTRUCTURATION ET DE REMISE A NIVEAU DE L'ESPACE CULTUREL ANDRE MALRAUX - MODIFICATION DE MARCHE DU LOT 14.1 RESEAUX SCENOGRAPHIQUES | Daniel Bouchet | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification N°2 du LOT 14.1 confiée à l'entreprise LAGOONA ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer ces modalités de marché ainsi que tout document y afférent et à réaliser l'ensemble des formalités requises pour leur exécution. | 36 min |
| 15 | MISSION D'ORDONNANCEMENT , PILOTAGE ET COORDINATION (OPC) POUR LA RESTRUCTURATION ET LA MISE AUX NORMES DE L'ESPACE CULTUREL MALRAUX - MODIFICATION DE MARCHE N° 1 AU MARCHE N° 17/45 LOT 1 | Daniel Bouchet | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification de marché annexée établissant le nouveau montant du marché à 86 575.60 € HT ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférent et à réaliser l'ensemble des formalités requises pour son exécution. | 36 min |
| 16 | AVENANT N° 3 AU MARCHE DE MAITRISE D'OEUVRE DE LA RESTRUCTURATION DE L'ESPACE MALRAUX | Daniel Bouchet | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la modification de marché N°3 annexée établissant le nouveau montant de marché à 895 437 € HT ; Autorise le maire, ou son représentant habilité, à signer cette modification de marché ainsi que tout document y afférents et à réaliser l'ensemble des formalités requise pour son exécution. | 36 min |

| | | | | | |
|----|--|--------------------|---|---|--------|
| 17 | CONVENTION DE DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION D'ENFOUISSEMENT DE RESEAUX SECS POUR LE CHEMIN DE CHANNEY SUR LA COMMUNE DE CHAMBERY ET DE JACOB- BELLECOMBETTE | Isabelle Dunod | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le SDES à assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux définis ci-dessus y compris de transférer au SDES l'intégralité des CEE générés par l'opération susvisée ; Approuve les termes de la convention ; Autorise le Maire ou son représentant à signer ladite convention ; Approuve les termes de l'annexe « financière prévisionnelle » ; Autorise le Maire ou son représentant à signer l'annexe "financière prévisionnelle" jointe à la convention précitée, et à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette opération ; Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2020. | 41 min |
| 18 | MODIFICATION DES TARIFS 2020 : SALLES ET EQUIPEMENTS MUNICIPAUX | Marianne Bourou | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les principes de mise à disposition des salles municipales et équipements sportifs municipaux exposés ci-dessus, à savoir : la tarification de l'ensemble des salles municipales et équipements sportifs municipaux mis à disposition, la distinction tarifaire par catégorie d'usagers, les exceptions au principe général de tarification telles que précisées ci-dessus, Approuve le montant des pénalités applicables en cas de dégradations et/ou de manquements ; Approuve les tarifs joints en annexe, pour les salles municipales et équipements sportifs municipaux catégories 1 à 12, applicables à compter du 1er septembre 2020 ; Abroge les tarifs 2020/2021 pour les salles culturelles municipales de la catégorie 13, approuvés par délibération du 15 juillet 2019 (DCM 2019-130) ; Approuve les tarifs joints en annexe, pour les salles culturelles municipales, catégorie 13, pour la saison 2020/2021, applicables à compter du 1er septembre 2020 ; | 44 min |
| 19 | REMISE GRACIEUSE SUR TLPE 2019 - BUDGET PRINCIPAL | Pierre Brun | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Admet en remise gracieuse, la somme de 79 322.35 €uros au titre du Budget principal, le détail des redevables et des montants remisés figurant en annexe ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les mandats correspondants ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020. | 46 min |

| | | | | | |
|----|---|-------------------|---|--|--------|
| 20 | AUTORISATION DE SIGNATURE DES MARCHES N° 20.09 CONCERNANT LES ETUDES CONNEXES AUX TRAVAUX | Daniel Bouchet | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer les accords-cadres avec les attributaires susmentionnés ; Autorise le Maire, ou son représentant habilité, à signer tous les documents y afférent ; Autorise le Maire ou son représentant habilité, sur la base de l'article L. 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à relancer une procédure d'attribution du lot 5 ; Autorise le Maire ou son représentant habilité, avant l'engagement de la procédure de passation de cet accord-cadre relatif au lot susmentionné, à signer l'accord-cadre à intervenir et tous les documents y afférent. | 48 min |
| 21 | FOURNITURE DE TRAVAUX D'IMPRESSION - AVENANTS DE PROLONGATION DES ACCORDS-CADRES N° 16/14 | Martin Noblecourt | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve la passation des avenants aux accords-cadres n° 16/14, ayant pour objet la fourniture de travaux d'impression, pour une prolongation de la durée des contrats de 3 mois, et dans les limites financières fixées ci-dessus ; Autorise le Maire ou son représentant habilité à signer lesdits avenants et à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération ; Dit que les crédits sont inscrits au budget principal. | 50 min |
| 22 | DROITS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - MODIFICATION DES TARIFS DURANT LA CRISE SANITAIRE | Pierre Brun | Mis aux voix, le rapport est adopté à l'unanimité | LE CONSEIL MUNICIPAL : Approuve les tarifs d'occupation du domaine public figurant en annexe de la présente délibération et suivant les périodes indiquées ; Dit que la délibération n° n°2019-246 en date du 16 décembre 2019 est modifiée par la présente délibération en ce qui concerne ces tarifs et leur période d'application ; Autorise le Maire, ou son représentant, à signer les tous actes d'application de la présente délibération correspondants ; Dit que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2020. | 52 min |

* N.B. Les vidéos de retransmission intégrale des conseils municipaux, disponibles sur le site internet de la ville, sont chapitrées par délibération.

Affiché à l'Hôtel de Ville le **04 AOUT 2020**

